

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	35 (1964)
Heft:	12
Vorwort:	Au moment de franchir le cap : du passé à l'avenir
Autor:	Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE

Parait une fois par mois

No 12 Décembre 1964

SOMMAIRE

Du passé à l'avenir — L'école et le monde de demain — Le point de vue de l'architecte
Notre école marche avec son temps
Le versement de subventions en faveur de la construction de maisons d'école
Liste des bâtiments scolaires construits ou rénovés de 1952 à 1964
Les bourses d'apprentissage

Au moment de franchir le cap

Du passé à l'avenir

Une nouvelle année tire à sa fin. Une autre est à la porte.

C'est l'occasion, une fois de plus, de faire le bilan. Et, parce que le nombre des naissances s'accroît de plus en plus, parce que la haute conjoncture, l'industrialisation de plus en plus poussée et l'afflux de population vers les villes et leurs banlieues posent aux autorités des problèmes scolaires dont l'importance est primordiale, arrêtons-nous au chapitre de l'instruction publique et, plus particulièrement, à celui des bâtiments scolaires.

Se doute-t-on, notamment, des effets stupéfiants de la loi scolaire du 2 décembre 1951 qui a favorisé, dans tout le canton, la construction de nouvelles écoles ?

Dans les pages qui suivront, nous évoquerons l'ampleur des réalisations dont le Jura peut s'honorer. On verra comment, dans un geste de solidarité qui mérite d'être souligné, le législateur, plutôt que de se borner à subventionner de façon uniforme les communes obligées de construire ou de rénover des maisons d'écoles (y compris halles de gymnastique et logements du corps enseignant) a prévu l'octroi de subventions en fonction de la capacité financière des communes. De 1952 à 1964, par exemple, l'Etat a versé ou promis au Jura des subventions d'un montant supérieur à 22 millions de francs pour des constructions valant, en tout, près de 80 millions de francs.

On verra comment aussi il faut procéder si l'on veut bénéficier de ces subventions.

Les communes bernoises, on le sait, sont réparties en 38 classes, suivant leur capacité financière, le rendement des impôts, la quotité, les charges spéciales, etc. Les communes riches, 38^e classe, c'est-à-dire les villes de Berne, Biel, Langenthal, Saint-Imier, reçoivent du 5 % (10 % pour les écoles secondaires) tandis que de petites communes rurales, étant de première classe, reçoivent jusqu'à 70, voire 75 % de subventions.

Il y a apparemment quelque disproportion et le Grand Conseil, sous la poussée des villes, a discuté de ce malaise. Malgré certain mécontentement, reconnaissons que cette politique est équitable, car il est plus facile pour une ville ou une cité industrielle d'effacer une dette de 5 ou 10 millions (même avec une subvention cantonale de 5 %) qu'un humble village de montagne, sans ressources, qui traînera, comme un boulet, une dette de 500 000 francs, même avec une subvention cantonale de 50 %.

Cette politique à larges vues menée par le canton a encouragé de nombreuses communes à construire de nouveaux bâtiments scolaires, conformes aux exigences de la pédagogie et de l'hygiène.

Il en est résulté un véritable assainissement des collèges dans certaines régions. Certes, un bâtiment neuf, bien conçu, ouvert à la lumière, disposant d'installations modernes, équipé d'une place de sport, à l'écart du tumulte des moteurs, favorise un enseignement plus rationnel. L'élève, dans une salle gaie et propre, est saisi d'un sentiment de respect des choses et d'un besoin instinctif d'ordre et de discipline, qui prédispose à l'œuvre d'éducation. Mais celle-ci ne peut s'accomplir que par une loyale collaboration des parents et des enseignants. Un bâtiment, aussi beau soit-il, vaut d'abord par l'esprit qui y règne : amour de l'enfance, amour de l'étude, respect de la personnalité de l'élève et encouragement de l'esprit d'équipe.

En parcourant le présent bulletin on pourra se rendre compte des magnifiques réalisations scolaires nées dans le Jura. Des photos suggestives prendront plus de signification si on les compare aux anciens bâtiments encore utilisés ça et là.

Ne l'oublions pas, si des millions et des millions ont déjà été investis en faveur de cet équipement scolaire qui constitue un acte de foi dans les destinées de notre jeunesse et dans l'avenir de notre pays, il s'agit là d'une œuvre de longue haleine.

Cet effort, sans précédent dans l'histoire de nos institutions scolaires, est une forme de la bataille qui s'annonce, bataille pacifique, au moment où des Etats, longtemps agricoles, dans l'Est et en Asie, sont guidés par un esprit de conquête, de domination de la matière et de l'espace.

Nous n'avons pas le droit, pour l'avenir de notre pays, de rester en arrière ou de manquer d'audace. Les sacrifices financiers consentis pour l'instruction et l'éducation constituent un placement sûr, à l'abri de toute inflation. C'est le seul capital réel.

Aussi ne devons-nous pas regretter cet effort, à la condition, bien sûr, que l'école forme non seulement l'intelligence mais aussi le cœur, le caractère, le sens de la solidarité. L'ère qui s'annonce sera technique. Le machinisme et l'automation exigeront l'augmentation du nombre des techniciens, des ouvriers qualifiés, des agriculteurs sans routine, des commerçants connaissant les langues étrangères.

Puisse l'œuvre accomplie depuis quelques années se continuer jusqu'à achèvement car déjà s'esquissent d'autres problèmes qui exigeront de nouveaux sacrifices.

Mais c'est à ce prix seulement que l'on assurera l'avenir.

ADIJ.